



# Rapport d'activité 2021

N°6



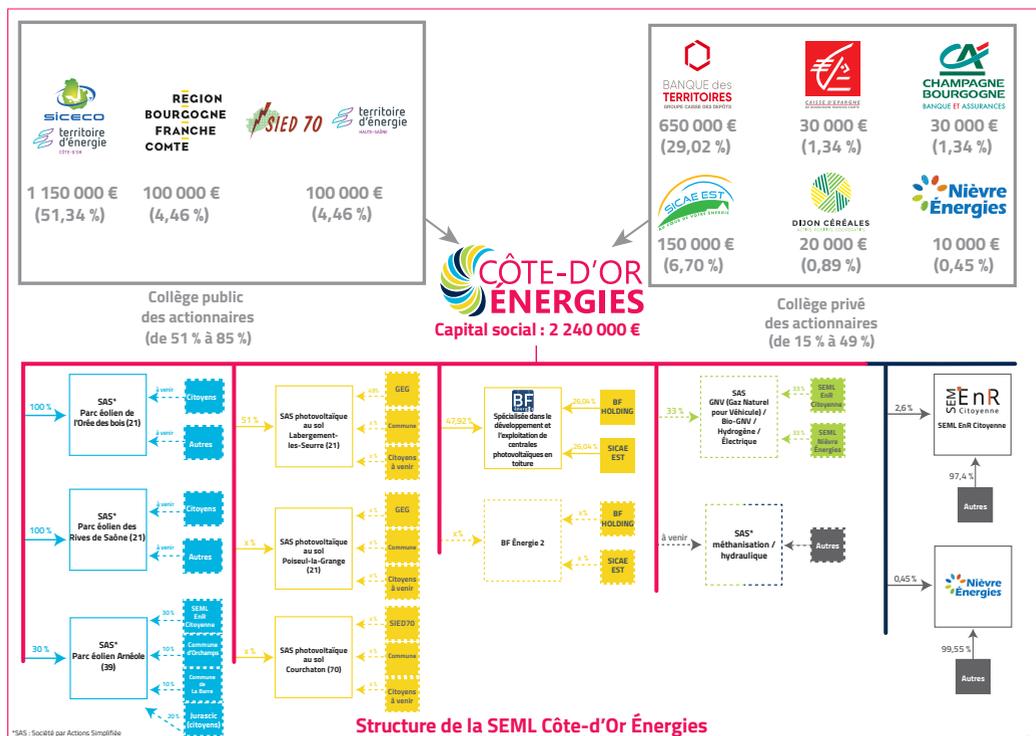
*Générateur participatif d'énergies*

# Une mission pour développer les énergies renouvelables

À l'heure des choix qui conditionnent la transition énergétique, la Société d'Économie Mixte Locale (SEML) Côte-d'Or Énergies développe, construit, investit et exploite des centrales de production d'énergie décentralisée à partir de sources renouvelables : éolien, photovoltaïque au sol ou en toiture, méthanisation ou encore hydroélectricité.

Alors que l'urgence climatique ne cesse de se préciser, la SEML Côte-d'Or Énergies ambitionne de développer des projets d'énergie renouvelable sur le territoire permettant de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et répondant ainsi aux objectifs nationaux et régionaux. Elle propose un modèle économique qui fait le choix de

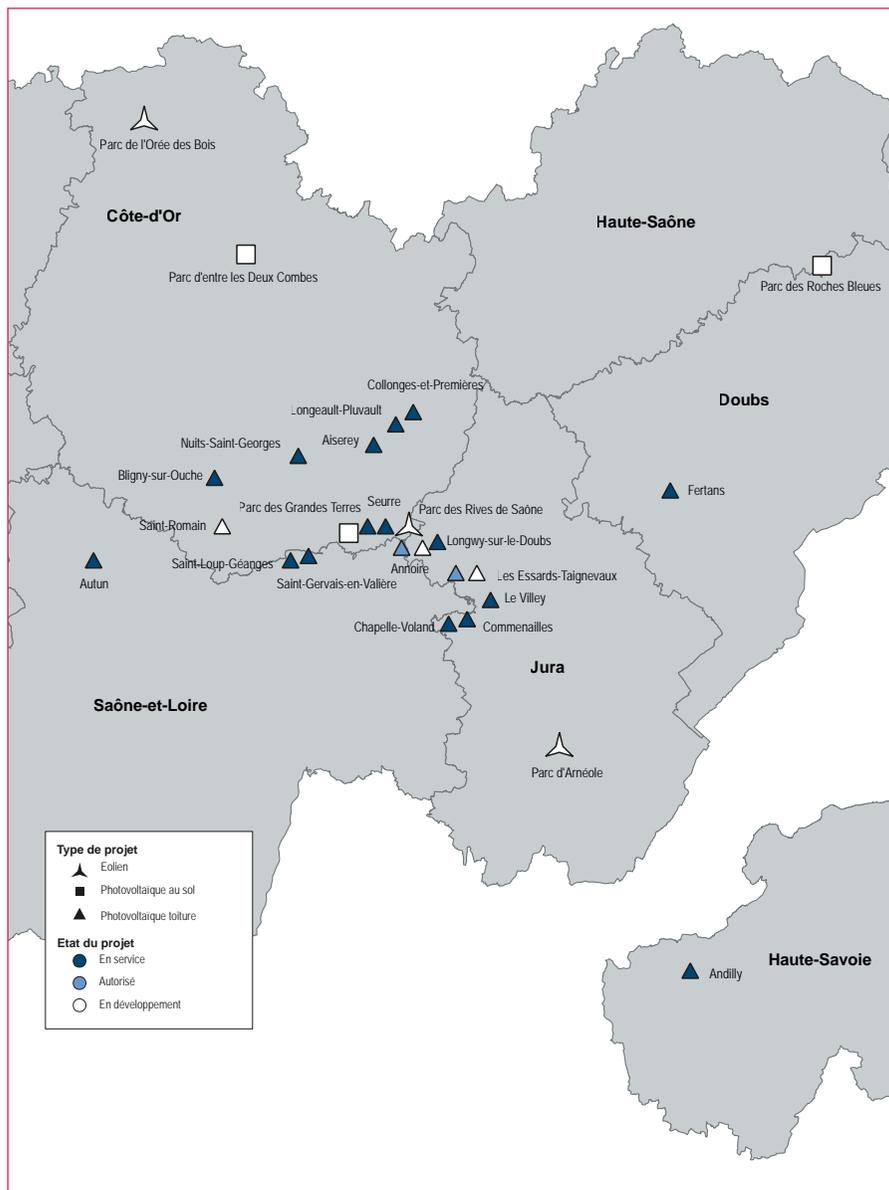
valoriser des ressources locales et renouvelables tout en reversant les bénéfices au territoire. Entreprise privée issue d'un partenariat entre des acteurs publics et privés, elle combine les points forts de ces deux mondes : recherche de l'intérêt général (activités et bénéfices générés au profit des habitants), recherche de la cohésion entre les intérêts d'un projet et les besoins



du territoire (construction d'un bouquet énergétique adapté aux ressources et aux besoins du territoire), recherche de l'innovation et de la performance. Les projets de la SEML sont ainsi conditionnés à la politique énergétique locale. Les implantations sont décidées en concertation avec les différents acteurs du territoire, notamment les élus municipaux et répondent aux besoins d'un indispensable mix énergétique.

La SEML Côte-d'Or Énergies permet de renforcer l'appropriation des projets en assurant une concertation de chacun des acteurs du territoire : élus, institutionnels, entreprises, associations, habitants. Tous peuvent ainsi s'investir dans l'avenir énergétique de leur territoire. Cette méthode, qui fait la part belle à l'échange et à la transparence, assure une meilleure acceptabilité des projets. La structuration de la SEML lui permet de créer des filiales et offre la possibilité aux citoyens de participer financièrement aux projets. Ainsi ils deviennent acteurs des projets énergétiques de leur territoire.

Outil d'investissement et de développement de projets de grande ampleur, elle participe à l'émergence d'une filière créatrice d'emplois et de retombées économiques locaux.



Les projets de la SEML Côte-d'Or Énergies

---

## Sommaire

pour trouver sa route

---

### **Le mot du Président** ..... **1**

pour témoigner sur une année de fonctionnement

### **Carte d'identité** ..... **2**

pour rencontrer le Conseil d'administration

### **Éolien** ..... **3**

pour utiliser l'énergie du vent

### **Grand angle** ..... **4**

Parc éolien de l'Orée des bois

### **Photovoltaïque** ..... **6**

pour utiliser l'énergie du soleil

### **Le Gaz Naturel pour Véhicule (GNV)** ..... **8**

pour proposer une autre mobilité

### **Les chiffres** ..... **9**

pour faire les comptes

#### **Directeur de la publication**

Jean-Michel Jeannin

#### **Dépôt légal en cours**

#### **Tirage**

300 exemplaires - mai 2022

#### **Crédits photographiques**

© SEML Côte-d'Or Énergies

sauf p3 © SEM EnR Citoyenne

**Développer  
les énergies  
renouvelables** pour  
réussir la transition  
énergétique locale



## Le mot du Président pour témoigner sur une année de fonctionnement

*En 2021, un rapport de l'ONU a particulièrement attiré mon attention en affirmant que la concentration de CO<sub>2</sub>, le premier des gaz à effet de serre, se situe à 149 % au dessus des niveaux de 1750, avant que les activités humaines ne modifient l'équilibre naturel de la Terre.*

*Celle du méthane, qui contribue 7 fois plus au réchauffement climatique que le CO<sub>2</sub>, est de 262 %. Ces chiffres continuent de grimper en flèche et les premières conséquences visibles (fonte des glaces, catastrophes naturelles de plus en plus féroces et à répétition, baisse de la production alimentaire, hausse du coût des aliments, ...)*

*agitent le spectre d'une question trop souvent négligée mais qui aujourd'hui ne fait plus débat : le réchauffement climatique. Hier tapis dans l'ombre, aujourd'hui, sous le feu des projecteurs. La lutte s'annonce intense. La lutte s'annonce difficile.*

*Mais pour autant, j'ose le croire, pas perdue ! Car nous avons les outils, nous avons les armes. La SEML, Côte-d'Or Énergies, de par ses activités de développement des énergies renouvelables, participe pleinement à la bataille. Fermeement ancrée sur son territoire, elle propose des projets cohérents avec les besoins de tous. Dès sa création, les actionnaires ont fait le choix d'une société qui valorise les ressources locales tout en*

*reversant les bénéfices au territoire.*

*En 2021, 16 centrales photovoltaïques en toiture, construites en partenariat avec BF Énergie, fonctionnent à plein régime et permettent d'alimenter en électricité 850 foyers, hors chauffage. D'autres sont en cours de développement.*

*Trois projets de centrales photovoltaïques au sol sont toujours en développement, prêts à être déposés en 2022. Un quatrième, sur l'aérodrome de Pouilly-Maconge nous a été confié par la communauté de communes Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche.*

*Nous avons déposé un projet de parc éolien, celui de l'Orée des bois, et continuons le développement de deux autres.*

*Enfin, nous envisageons d'orienter les activités de la SEML vers le bio-GNV, comprenez le biogaz pour les véhicules. En plus de participer à une économie circulaire, ce virage renforce notre effort en faveur de la lutte contre le changement climatique.*

*Nous en sommes convaincus, ces projets ne pourront voir le jour qu'avec la concertation de tous, élus et riverains, mais aussi avec une stratégie de levée de fonds locaux dans les années à venir.*

## Carte d'identité

pour rencontrer le Conseil d'administration

5 Conseils d'administration et 1 Assemblée générale Ordinaire ont eu lieu en 2021.

Suite au renouvellement de ses instances, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a désigné Mme Stéphanie Modde, 10<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge de la transition écologique, pour le représenter au sein de la SEML Côte-d'Or Énergies pour la mandature à venir.

Elle a été présentée officiellement lors du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> septembre.

## 2 Composition du Conseil d'administration



Jacques Jacquenet  
Président  
(Président du SICECO)



Christine Seguin-Voye  
(SICECO)



Luc Baudry  
(SICECO)



Bruno Bethenod  
(SICECO)



Claude Fontaine  
(SICECO)



Pascal Grappin  
(SICECO)



Jean-Noël Mory  
(SICECO)



Stéphanie Modde  
(Conseil régional)



Pascal Gavazzi  
(SIED 70)



Sophie Diemunsch  
(Banque des Territoires)



Christian Euler  
(Banque des Territoires)



Christophe Jouglet  
(SICAE EST)



Eric Klingler  
(Caisse d'Épargne)



Tiphaine Dhulst  
(Crédit Agricole)

## Le 6 décembre

Le Conseil d'administration a maintenu son choix de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Il a également reconduit Jean-Michel Jeannin dans ses fonctions de Directeur général de la SEML Côte-d'Or Énergies pour une durée de 2 ans.

## Des affiches pour (re)découvrir la diversité de son territoire

Depuis le début du projet des Rives de Saône, la SEML met un point d'honneur à impliquer les habitants : choix du nom, résultats des études, exposition des variantes d'implantation ont fait l'objet de lettres d'information, de comités de suivi et de permanences publiques où chacun peut exprimer ses opinions et ses propositions. Lors de la dernière permanence, la SEML a fait le pari de présenter les informations recueillies sur le territoire lors des études environnementales afin de partager les connaissances sur la biodiversité de la forêt locale.

La SEML poursuit le développement de trois projets éoliens : l'Orée des bois (voir pages 4-5), Rives de Saône et Arnéole soit un potentiel de 20 éoliennes produisant annuellement 155 000 MWh et pouvant fournir en électricité 66 000 foyers (hors chauffage).

Le comité de suivi pour le projet du parc éolien des Rives de Saône se réunit le 21 avril. Composé des élus des communes ainsi que d'organismes\* concernés par le projet, ce comité est chargé de suivre l'état d'avancement du projet. Il est amené à se prononcer sur certains aspects et notamment sur l'implantation. Suite aux résultats des études et aux dernières avancées, deux variantes sont retenues et présentées lors d'une permanence publique le 22 mai. Cette dernière a permis à la SEML de répondre aux questions des riverains tout en les rassurant. Les derniers résultats d'études conduisent la SEML à arrêter le nombre d'éoliennes à 6 afin de proposer un projet de moindre impact écologique. La demande d'autorisation sera déposée auprès de

## Éolien pour utiliser l'énergie vent

la Préfecture en 2022.

Le 4 juillet, c'est le projet d'Arnéole situé dans le Jura qui est présenté lors d'une permanence publique. Pour rappel, la SEML co-développe ce parc avec la SEML EnR Citoyenne, les communes de La Barre et d'Orchamps et la coopérative régionale Jurascic, qui permettra aux citoyens d'investir. Les études environnementales ont débuté en février. Le mât de mesure du vent est installé en juillet. Les résultats des études sont attendus courant 2022.



Permanence publique à Arnéole - 4 juillet 2021

*\*(Direction Départementale de la Protection des Populations, Unités départementales de l'architecture et du patrimoine, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, Ligue de Protection des Oiseaux, Office National des Forêts, associations foncières, sociétés de chasse, syndicat et exploitant du lac de Chour, association de défense de l'environnement, ...)*

## Grand angle

### Parc éolien de l'Orée des bois

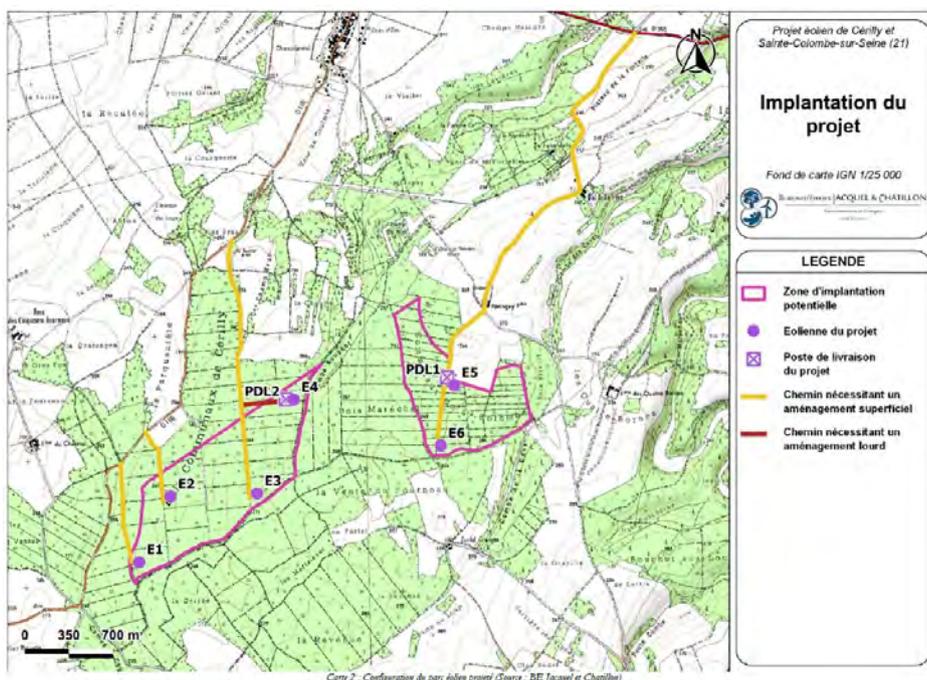
Quatre années d'études, de développement et de concertation ont débouché sur un projet cohérent avec son environnement, respectant la biodiversité et le paysage aux alentours :

- Homogénéité du paysage avec superposition des éoliennes d'un point de vue paysager
- Faible surface à défricher
- Linéaire de raccordement le moins important
- Éoliennes éloignées de plus de 650 mètres des premières fermes isolées (les villages les plus proches se situent à environ 2,5 km)

### Un projet qui se concrétise

Le projet éolien de l'Orée des bois (Cérilly et Sainte-Colombe-sur-Seine) avance d'un pas avec le dépôt du dossier en préfecture pour son instruction le 1<sup>er</sup> mars.

Ce dépôt est l'aboutissement de quatre années d'études. En effet, depuis 2017, la SEML sillonne, étudie, écoute, recherche et analyse avec minutie le territoire afin de déterminer la meilleure implantation, le meilleur matériel, les meilleures mesures de compensation. À l'issue des études naturalistes, des analyses patrimoniales et des écoutes



## Grand angle

### Parc éolien de l'Orée des bois

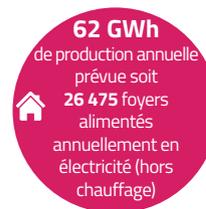
acoustiques, trois variantes d'implantation ont été présentées en novembre 2019 lors d'une permanence publique. Tout début 2020, l'implantation finale a été retenue, suite aux remarques des communes concernées et des habitants. Le travail de rédaction du dossier s'est poursuivi jusqu'à son dépôt, en mars.

En août, après un examen préalable, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le Préfet demande un complément d'information. La SEML devra remettre ses réponses en septembre 2022.

Ce projet s'inscrit complètement dans une démarche de développement durable, d'aménagement concerté et raisonné du territoire. Il permettra aussi de participer à l'économie locale grâce à la création d'emplois directs (entreprises de travaux, techniciens éoliennes, ...) et indirects (restaurants, hôtels, notaires, ...).

Si l'implantation choisie est la solution qui permet des impacts moindres sur l'environnement (faune/flore, paysage, acoustique, ...), la SEML Côte-d'Or Énergies a d'ores-et-déjà fait le choix de

diminuer encore plus les effets du parc. Notamment, elle prévoit plusieurs mesures d'évitement (pour éviter « l'impact à la source ») dans le choix du site, de l'implantation et du modèle de l'éolienne, ... et de réduction (pour maîtriser « l'impact ») avec le suivi écologique, l'optimisation de la date des travaux, la réduction de l'attractivité des plateformes, le bridage des éoliennes à certaines heures de la journée et de la nuit pour le bien-être de la faune, ... La SEML mettra en place également des mesures de compensation comme par exemple la plantation d'arbres.



## Photovoltaïque

pour utiliser l'énergie du soleil

Pour la construction de centrales photovoltaïques en toiture, la SEML Côte-d'Or Énergies a pris des participations à hauteur de 47,92 % dans BF Énergie. Cette société permet aux collectivités, aux entreprises ou à des agriculteurs de valoriser un patrimoine immobilier d'une surface minimale de 500 m<sup>2</sup> (bâtiment d'usine, bâtiment tertiaire, bâtiment agricole, salle des fêtes, gymnase) en finançant, en construisant et en exploitant une centrale photovoltaïque sur leur toiture. En contrepartie, le loueur reçoit un loyer de la part de BF Énergie. BF Énergie revend ensuite l'électricité à EDF via des contrats d'obligation d'achat.

En 2021, 2 nouvelles centrales ont vu la lumière du soleil malgré l'augmentation des délais de construction.

6

La SEML avait lancé en 2020 une réflexion sur la création d'une deuxième société qui interviendrait sous les mêmes conditions. Des projets sont en cours de finalisation afin de pouvoir définitivement valider sa constitution.



### Centrales photovoltaïques toitures

30 projets dont 16 en fonctionnement fin 2021

1 723 kWc de puissance installée

9 500 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques déployés (soit 49 courts de tennis)

2,3 millions d'euros d'investissement

Environ 850 foyers alimentés en électricité (hors chauffage)

## Centrales photovoltaïques au sol

4 projets fin 2021  
27 MWh de puissance à installer

37 hectares de panneaux photovoltaïques (soit 90 courts de tennis)

21 millions d'euros d'investissement à réaliser

Environ 13 500 foyers alimentés en électricité (hors chauffage)



Mise en sécurité du site des Toupes à Labergement-les-Seurre

## Photovoltaïque pour utiliser l'énergie du soleil

La SEML est entrée au capital de deux SAS (Sociétés de Projet) porteuses respectivement d'une centrale photovoltaïque au sol à Labergement-les-Seurre (SAS « Le parc des grandes terres ») et à Poiseul-la-Grange (SAS « Le parc d'entre les deux combes »). Pour le développement de ces deux projets, la SEML s'est associée à GEG ENeR (filiale de développement d'énergies renouvelables de Gaz Électricité de Grenoble, elle-même une SEML issue de la ville et de la métropole de Grenoble). La création de SAS par projet individualise le portage et la gestion des projets permettant de mieux gérer les risques. Dans les deux cas, la SEML détiendra 51 % des parts et GEG ENeR 49 %.

En parallèle, la SEML crée la

SAS « Parc Photovoltaïque des Roches bleues » porteuse d'une centrale photovoltaïque au sol à Courchaton (70), conjointement avec le syndicat d'énergie de la Haute-Saône, le SIED 70 (30 %), la SICAE Est (20 %) et la commune de Courchaton (15 %). Lorsque le projet sera prêt à être construit, le capital sera ouvert également aux citoyens. Pour ces trois projets, les études environnementales se poursuivent en vue de déposer les demandes d'autorisation en 2022.

En fin d'année, la SEML est retenue par la communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche, en partenariat avec GEG, pour développer une centrale photovoltaïque sur l'aérodrome de Pouilly-Maconge .

7

### Agir en faveur de l'écologie

À l'abandon depuis 2015, le site des Toupes à Labergement-les-Seurre stockait en son cœur des matériaux considérés comme dangereux. Le liquidateur de l'ancien propriétaire ne pouvant pas assumer les travaux de dépollution et de mise en sécurité, la SEML et GEG ont décidé de les prendre à leur charge. Réalisés en juillet, ils consistent à mettre en place une couverture étanche d'argile sur 2 900 m<sup>2</sup>. Ainsi, grâce à un projet de développement d'énergie renouvelable, le site a été sécurisé et identifié (il fait désormais l'objet d'un suivi par l'État).

---

## Le Gaz Naturel pour Véhicule (GNV)

pour proposer une autre mobilité

---

Suite à l'élaboration du Schéma Régional de déploiement de stations bioGNV-GNV, les 8 Syndicats d'énergies de Bourgogne-Franche-Comté, dont le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, actionnaire principal de la SEML, souhaitent s'impliquer dans le développement de stations multi-énergies (bioGNV, GNV, électrique, hydrogène) sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté. Ces réalisations se feraient par le biais des SEMLs régionales qui pourraient créer, ensemble, une SAS « Holding ». Le capital de cette SAS pourra être ouvert à d'autres actionnaires spécialisés dans ce domaine.

Pour permettre à la SEML de développer cette activité, il est nécessaire de modifier ses statuts. En 2021, les actionnaires publics ayant délibéré favorablement, cette évolution s'opèrera dans le courant 2022, lors d'une Assemblée générale extraordinaire.

L'année 2021 est aussi consacrée à l'approfondissement du modèle de développement de ce type d'installation. En parallèle, le développement de cette activité est intégré dans le plan d'affaires de la SEML, en considérant la création de 6 stations en 2023 et 6 supplémentaires en 2024.

### Favoriser une économie circulaire

Le gaz vert participe au développement d'une économie circulaire, en valorisant les sous-produits agricoles, les déchets verts et ménagers ainsi que les matières organiques du territoire pour les transformer en une énergie renouvelable, propre et consommée sur place pour le chauffage ou la mobilité (GNV). Il permet notamment aux zones rurales d'agir sur l'aménagement de leur territoire tout en répondant aux attentes liées à la transition énergétique.

8

#### À savoir

Le GNV est du gaz naturel (le même que celui pour se chauffer ou cuisiner) utilisé comme carburant.

Le GNV et le bioGNV sont des alternatives écologiques et économiques pour le transport et la mobilité individuelle. Dans son utilisation « carburant », le gaz naturel dispose d'avantages tant écologiques qu'économiques, dans la mesure où l'objectif est de distribuer 100 % de bioGNV à termes.

La mobilité GNV est une technologie mature dont l'utilisation, comparée à un véhicule thermique classique, ne nécessite pas de changement dans les habitudes et les usages du véhicule (conduite, temps pour faire le plein, ...).

Le bilan CO<sub>2</sub> des véhicules utilisant du biogaz (analyse cycle de vie) est meilleure que celui des véhicules électriques et à hydrogène (source IFP Energies nouvelles).

## Les chiffres pour faire les comptes

La SEML investit dans la réalisation de projets d'énergies renouvelables participant à la transition énergétique. Dans le cadre du plan de relance, la Région confirme fin 2021 une enveloppe disponible de 800 000€ qu'elle versera en compte courant d'associé en 2022 et en 2023.

**585 371 €** disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 2021

**- 343 933 €**  
de dépenses



**+ 273 247 €**  
de recettes



dont

dont

**- 45 644 €**

d'études pour le développement de projets éoliens



**- 95 281 €**

d'études pour le développement des projets photovoltaïques



**- 144 956 €**

de fonctionnement

**+ 28 182 €**

de remboursement de TVA

**+ 200 000 €**

d'apports libérés par le SICECO (clôture de l'augmentation de capital de 2019)

**636 717 €** disponibles au 31 décembre 2021

## **SEML Côte-d'Or Énergies**

Société anonyme d'économie mixte locale au capital de 2 240 000 €

Siège social : 9 A rue René Char - 21000 DIJON

03 80 50 99 29

[direction@cotedor-energies.fr](mailto:direction@cotedor-energies.fr)